



Les offres de service et leur mise en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire

Programme actualisé au 22 août 2024 intégrant la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail et ses décrets d'application

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun de services de la part des services de prévention et de santé au travail sur l'ensemble du territoire. Chaque service de prévention et de santé au travail doit intégrer dans ses actions les missions suivantes :

- la prévention des risques professionnels, incluant notamment l'élaboration systématique d'une fiche d'entreprise et l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur document unique d'évaluation des risques professionnels ainsi que la conduite d'action de prévention primaire ;
- le suivi individuel de l'état de santé de chaque salarié, tout au long de son activité, à travers la mise en place de l'ensemble des suivis et visites médicales prévues par la réglementation ;
- la prévention de la désinsertion professionnelle, à travers la mise en place et l'animation d'une cellule opérationnelle pour accompagner les salariés présentant un risque de sortir de l'emploi en raison de leur état de santé.

Cette offre socle de services est assortie de la mise en place d'une procédure de certification.

Cette formation fait le point sur ce dispositif pour permettre aux participants d'améliorer leur pratique et la pertinence des réponses aux questions posées par les adhérents et salariés.

OBJECTIFS

- Identifier les missions relevant de chacune des offres de prévention et de santé au travail.
- Maîtriser les mécanismes des différents examens médicaux et visites pour apporter aux employeurs et aux salariés les réponses appropriées à chaque situation.
- Acquérir de nouveaux repères, approfondir ses réflexions et enrichir ses bonnes pratiques.

Durée : 1 jour

Modalité : intra en présentiel

Participants : professionnels de santé, ASST, IPRP et assistants

Pré-requis : aucun

Tarif intra : nous contacter

Délai de réalisation : après échange (date, horaires et lieu).

Taux de satisfaction : 97,25 % *

Accessibilité : les locaux doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous aménageons notre démarche pédagogique aux situations de handicap.

**Taux de satisfaction obtenu auprès des participants sur l'année 2023*

INTERVENANT

Pascal Brocheton. Juriste, consultant spécialisé en santé au travail. Chargé d'enseignement à l'École de Droit de la Sorbonne. Plus de 20 ans d'expérience. Enregistré Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) auprès de la DRIEETS.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Une pédagogie active et participative.

Alternance d'exposés illustrés par des situations concrètes.

Des temps d'échanges pour identifier et activer des axes d'amélioration.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation pré-formative en début de formation avec correction en fin de formation.

Un tour de table à chaque fin de séquence.

Évaluation de satisfaction à chaud des participants et appréciation du formateur.

PROGRAMME

Évaluation pré-formative

- Test flash pour évaluer les connaissances relatives aux missions du SPSTI et au suivi de santé.

Les offres de services

- Les missions du service de prévention et de santé au travail
- L'offre socle, l'offre complémentaire et l'offre spécifique
- Focus sur le document unique d'évaluation des risques professionnels et la fiche d'entreprise
- Principes de la certification

Maîtriser les modalités effectives et concrètes du suivi de l'état de santé des travailleurs pour mieux conseiller / orienter les adhérents et salariés

- Le suivi individuel renforcé (SIR) de l'état de santé des travailleurs
 - Les postes à risque particulier
 - L'examen médical au moment de l'affectation au poste de travail
 - Les cas de dispense
 - La périodicité du SIR
- La visite d'information et de prévention (VIP) et le suivi individuel adapté (SIA)
 - La VIP initiale
 - Les cas de dispense
 - Les situations visées par le SIA
 - La périodicité et l'adaptation du suivi

Connaître les mécanismes de déroulement des autres visites et examens médicaux

- Visites de reprise
- Visite de pré-reprise
- Rendez-vous de liaison
- Visites à la demande
- Visites de mi-carrière
- Visites post-exposition et post-professionnelle
- Examens complémentaires
- Le déroulement des visites et examens
- La possibilité de recourir à des pratiques médicales ou de soins à distance

Le secret médical et le Dossier Médical en Santé au Travail (DMST)

Comprendre les procédures d'(in)aptitude et leurs conséquences

- Les procédures de constatation de l'(in)aptitude
- La motivation des avis
- L'obligation de recherche de reclassement / licenciement de l'employeur

Correction du test flash

MANAPREV A VOS CÔTÉS



pbrocheton@manaprev.fr

Tél. : 06 98 28 89 31

MANAPREV attache une importance toute particulière à l'organisation et au fonctionnement des Services de Prévention et de Santé au Travail et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes particulières des instances de gouvernance et des membres des équipes.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter.



Partenaire de
vos projets



Des solutions
sur mesure



Faire évoluer
vos équipes